

Sécurité routière, accidentologie en hausse dans le Gers : vigilance sur la route !



Sécurité routière, accidentologie en hausse dans le Gers : vigilance sur la route !

Suite aux accidents graves qui se sont déroulés ces derniers jours, l'évolution de l'accidentalité sur le département s'est fortement dégradée avec à la date du 5 octobre 2023 + **3 tués** (12 au total) et + 24 % de blessés hospitalisés (71) par rapport à la moyenne des 3 dernières années sur la même période.

- **Concernant la mortalité routière :**

10 accidents corporels mortels depuis le début de l'année, (Montréal, Urdens, Villecomtal, Manciet, Bézéril, Montaut-les-Créneaux, Mirande, Auch, Sarragachies, Castelnaud-Barbarens) avec **11 tués**.

- **Concernant ces 10 accidents mortels :**

- **Concernant les usagers vulnérables (42 accidents soit 43 % des accidents corporels) :**

- **Localisation des accidents corporels depuis le premier janvier de cette année :**

Période

du 1er janv au 5 oct

Accidents

Tués

Blessés

Dont blessés

Hospitalisés

2023

97

12

120

71

2022

Évolution

5 %

9,00 %

3 %

+ 16%

Moyenne des 3 dernières années sur la même période

3,00 %

+ 2 (*)

2,00 %

24,00 %

(*) variation exprimée en valeur absolue (un pourcentage sur des petits nombres n'étant pas représentatif)

- **Suspension de permis**

Si l'on peut noter une baisse significative des retraits pour excès de vitesse (232 en 2023 contre 379 en 2022), le nombre de retraits pour consommation d'alcool reste presque inchangé (240 en 2022 contre 243 en 2023) et celui pour consommation de stupéfiants est en hausse : 221 en 2023 contre 198 en 2022.

- **Des contrôles renforcés**

Le préfet rappelle que les forces de l'ordre restent pleinement mobilisées pour lutter contre les comportements à risque au volant. Ainsi, les opérations de contrôles vont s'intensifier sur le département, notamment durant toute la période des vacances de la Toussaint et aucune tolérance ne sera accordée aux conducteurs dangereux.

- **Les causes de mortalité sur les routes**

- **Alcool et vitesse**

Chaque année, plus de **1 000 personnes perdent la vie** sur les routes françaises dans des accidents dont l'une des causes est la consommation excessive d'alcool. **Dans le Gers, depuis le début de l'année, le facteur alcool était présent dans 37 % des accidents mortels.**

L'alcool influe sur le comportement du conducteur, sans que ce dernier en prenne réellement conscience. L'alcool altère toutes les capacités nécessaires à la conduite (concentration, lucidité, réactions...). **L'estimation des distances est faussée.** Le **champ de vision se réduit**, altérant la perception latérale des objets. Le **temps de réaction augmente** considérablement. La sensibilité à l'éblouissement est plus importante.

Chaque verre consommé fait en moyenne monter le taux d'alcool de **0,25 g** d'alcool par litre de sang.

La vitesse est à la fois un facteur déclencheur de l'accident, mais aussi un facteur aggravant. Plus la vitesse augmente, plus le champ est réduit. À grande vitesse, il se limite à une vision centrale de la route. Rouler vite fatigue, obligeant le conducteur à traiter un grand nombre d'informations dans un minimum de temps et à adapter en permanence sa vision. La vitesse induit un stress qui entraîne fatigue et perte de vigilance, deux facteurs importants d'accident.

- **Le défaut d'attention et la perte de vigilance au volant** sont à l'origine de nombreux accidents de la route.

Le défaut d'attention correspond à une perte momentanée du contrôle de l'activité du conducteur car ses capacités de détection des événements de la circulation et de réaction aux incidents sont amoindries. Il peut s'agir d'une distraction motrice (régler la climatisation), d'une distraction cognitive (discussion animée avec un passager), d'une inattention liée à une préoccupation de l'esprit. Il se traduit notamment par un retard dans la prise de décision et dans un allongement significatif de la distance de réaction.

Parmi les situations de conduite ayant mis en avant ces dernières années **la perte de vigilance** est apparu l'usage du téléphone au volant (manipulation, consultation). Le fait de placer dans le champ de vision du conducteur d'un véhicule en circulation un appareil en fonctionnement doté d'un écran et ne constituant pas une aide à la conduite ou à la navigation est interdit.

Au final, le Gers possède, de par sa géographie et son histoire, un réseau routier rural qui demande une attention particulière au volant (peu de 2 × 2 voies, relief, obstacles latéraux, une majorité de routes étroites et sinueuses...) et une adaptation de la vitesse au profil de la route utilisée.